



Devenir candidat

Toute personne inscrite sur la liste électorale et qui réside de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois au 1er septembre 2017 peut se porter candidate au poste de maire ou à un poste de conseiller.

La personne éligible doit produire une déclaration de candidature au bureau du président d'élection à l'intérieur de la période allouée pour le dépôt des candidatures. Le formulaire requis est disponible au bureau municipal ou sur notre site internet.

Tout candidat indépendant ou parti politique qui désire solliciter ou recueillir des contributions, effectuer des dépenses ou contracter des emprunts doit être titulaire d'une autorisation du Directeur général des élections. L'ensemble des règles concernant le financement se trouvent sur leur site internet.

<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/>

Quand voter?

Dépôt des candidatures pour les postes de maire ou conseillers :
22 septembre au 6 octobre

Période de révision de la liste électorale : 14 au 26 octobre (dates et heures à déterminer)

Vote par anticipation : 29 octobre – 12 h à 20 h
Scrutin : 5 novembre – 10 h à 20 h